

## Liot gérard

---

**De :** "Liot gérard" <gliot@sditec.fr>  
**À :** "PEZE Francois (16)" <francois.peze@dgfip.finances.gouv.fr>  
**Envoyé :** vendredi 9 décembre 2011 13:08  
**Objet :** Re: projet de subvention  
 Bonjour,

Merci pour cette analyse "financière" de notre projet. Je vais demander à la préfecture un avis.

Cordialement

Gérard Liot

----- Message d'origine -----

**De :** [PEZE Francois \(16\)](#)  
**À :** [mairie Aussac Vadalle](#) ; [Liot gérard](#)  
**Envoyé :** vendredi 9 décembre 2011 11:41  
**Objet :** projet de subvention

bonjour

par mail du 4/12/2011 vous m'avez fait part de votre projet de subvention en faveur du développement durable, dans votre commune.

ce projet appelle un certain nombre d'observations:

- l'article L 23112 du CGCT dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

cependant, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au BP les crédits par bénéficiaire, soit établir dans un état annexé au BP une liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux l'objet et le montant de la subvention.

**Aussi, au cas présent , la commune devra prévoir l'ouverture des crédits au BP ( 2012 ) , cette enveloppe devra ensuite donner lieu à une décision d'attribution de chaque subvention. Une délibération nominative devra ensuite être produite à l'appui de chaque mandat .**

- sur le plan budgétaire ,en 2012 , il faudra donc prévoir les recettes suffisantes pour faire face à ces nouvelles dépenses de fonctionnement . En 2011, les produits "éolien " CFE + IFER ont représenté 15 947 € de recettes fiscales
- **En ce qui concerne la validité de ce type d'intervention en faveur du développement durable, il semble que rien ne l'interdise ou le prévoit expressément. Aussi,seuls les services de la préfecture pourront apprécier de la légalité de votre projet après transmission de votre délibération.**

restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

cordialement

--

---

François PEZE  
 Chef de Poste  
 Trésorerie de MANSLE  
 tél: 05.45.20.36.62  
 fax: 05.45.22.71.88  
[francois.peze@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:francois.peze@dgfip.finances.gouv.fr)

